

CHERCHEUR.E.S

**en responsabilité
sociale et
développement durable**
ESG UQÀM

Séminaire théorique

L'acceptabilité sociale autour du projet Northvolt

Présidé par Martin Steve Ntoh

Sous la supervision de
Professeure Corinne Gendron
Professeure Stéphanie Yates
Professeure Alice Friser

Les Cahiers du CRSDD · collection recherche **No 02-2024**

Table des matières

Présentation du séminaire _____	4
<i>Réflexions autour du projet Northvolt à la lumière de la définition de l'acceptabilité sociale de Gendron (2014) _</i>	6
<i>Côté, G. (2016). L'évaluation environnementale stratégique de l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec a-t-elle été une démarche réellement innovante?, (81), 44-47,81,85,87,89. https://www.proquest.com/abicomplete/docview/1785832997/citation/4925D87CF21942F1PQ/1 _____</i>	16
<i>Matar, G. E. H., Adel, B., Boudreau-Trudel, B. (2021). Multi-criteria evaluation of the socioeconomic impact of mining in Canada from a sustainable development perspective: a theoretical model, 23(5), 78087834. https://doi.org/10.1007/s10668-020-00949-x _____</i>	24
<i>Fortin, M. & Fournis, Y. (2015). Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. Participations, 13, 119-144. https://doi.org/10.3917/parti.013.0119 _____</i>	34
<i>Gendron, C. (2016). Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale ? Le cas des gaz de schiste au Québec. Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale, (vol. 18, n° 1). https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2531 _____</i>	43

Dufour, P., Bherer, L., & Allison, C. R. (2015). « Faire la politique soi-même » : le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique, 48(1), 125–146. <http://www.jstor.org/stable/24810732> _____ 55

Roy, Joanie. 2018. Analyse des facteurs de l'acceptabilité sociale : Étude de cas _____ 69

Lahaye, N. (2007). « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », Téoros [En ligne], 26-2 | 2007, mis en ligne le 01 février 2011, consulté le 14 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/834> _____ 74

Présentation du séminaire

Par Martin Ntoh

« L'acceptabilité sociale traduit un jugement collectif à propos d'une politique ou d'un projet, dont il s'agit de comprendre les fondements et les facteurs d'influence » (Gendron, 2014)

Ce cahier de séminaire s'intéresse à l'acceptabilité sociale autour du projet Northvolt. Il regroupe des résumés critiques d'articles traitant des définitions et facteurs de l'acceptabilité sociale d'une part, et d'autre part propose des études de cas qui pourraient mieux éclairer le cas Northvolt. La question de l'acceptabilité sociale émerge dans des contextes de transformation des environnements naturels et les cadres de vie sociaux, du fait des politiques d'aménagement visant l'introduction de nouveaux systèmes technologiques (Fofack-Garcia et Flanquart, 2022). Candidat au doctorat en sciences de l'environnement et chercheur en responsabilité sociale et développement durable (CRSDD), mes collègues du CRSDD et moi offrons ce cahier de séminaire qui permet de présenter et d'explorer le concept d'acceptabilité social.

Avant de débiter la lecture des résumés critiques, il serait pertinent de proposer une définition développée autour du concept d'acceptabilité sociale par (Gendron,2014) « Assentiment de la population à un projet ou à une décision

résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo » (p.124)

Bonne lecture !

Réflexions autour du projet Northvolt à la lumière de la définition de l'acceptabilité sociale de Gendron (2014)

Par Axelle Ferrant

L'objectif de cette réflexion est d'éclairer la controverse actuelle entourant le projet Northvolt à la lumière du concept d'acceptabilité sociale tel que proposé et défini par Gendron (2014). L'autrice définit l'acceptabilité sociale comme « Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo » (p.124). Au-delà de cette définition, l'article présente différents éléments permettant d'aborder la dynamique sociale qui se dessine lors de controverses.

Plusieurs éléments soulevés par Gendron (2014) permettent ainsi de réfléchir au projet Northvolt. À partir d'une revue de presse sommaire du projet¹, cette réflexion propose de se pencher sur quatre éléments plus particulièrement : (1) la question de la légitimité et du recours à la science, (2) la question des valeurs collectives, (3) l'absence de débat et de

¹ Une revue de presse sommaire a été réalisée à partir d'une consultation des articles parus dans *Le Devoir* et *La Presse+* entre septembre 2023 et mars 2024 sur base du mot clé « Northvolt » dans l'introduction ou le titre de l'article. L'objectif de la revue de presse était d'identifier les principaux thèmes de contestation abordés dans ces articles.

projet de société partagé, (4) le paradigme de l'*acceptation* sociale.

La légitimité : du recours à la science au recours à l'urgence

Gendron (2014) explique que le modèle traditionnel du décideur qui s'appuie unilatéralement sur l'expertise scientifique pour légitimer ses décisions auprès de la société civile ne tient plus. Ce modèle a laissé place au modèle contemporain dans lequel la société civile mobilise elle-même des experts scientifiques et ses savoirs profanes pour contester des projets ou des décisions. Il ne suffit donc plus de brandir un savoir scientifique univoque pour éduquer et convaincre les citoyens qui seraient incompétents à juger des risques d'un projet ou d'une décision.

Le cas de Northvolt semble particulier, car les contestations s'ancrent non pas dans une contre-expertise, mais plus fondamentalement dans une demande de recours à la science. Il est en effet reproché au gouvernement de ne *pas* avoir suffisamment recours à la science². L'évitement du BAPE est représentatif de ce contournement du recours à la

² Notamment lorsqu'il est reproché au ministère de l'Environnement d'avoir retiré des références scientifiques de l'évaluation environnementale du projet Northvolt, alors que ces références avaient mené au rejet d'un projet immobilier sur le terrain évalué (Robillard et Shields, 2024).

science pour éclairer la décision. En effet, au nom de la nécessité d'agir dans l'urgence (tantôt climatique, tantôt du marché) les évaluations environnementales habituellement appliquées à ce type de projets industriels sont évitées ou accélérées. Si le gouvernement et le promoteur ne légitiment pas le projet sur base de l'argument scientifique, quel argument utilisent-ils? Ils s'emparent essentiellement de l'urgence et du discours « vert » pour justifier le projet.

Les valeurs : une réappropriation des valeurs « vertes » par le promoteur et le gouvernement

Dans son article, Gendron (2014) suggère de concevoir l'acceptabilité sociale à la lumière des valeurs socialement construites et de sortir de l'analyse des contestations à partir du syndrome NIMBY (Pas dans ma cour) qui réduit ces contestations à la défense d'intérêts individuels. Envisager les controverses à partir de valeurs socialement construites permet ainsi de penser la complexité des dynamiques sociales en cours pour évaluer des décisions.

Alors que le syndrome NIMBY semble absent des analyses dans la presse, la question des valeurs ressort explicitement, mais de manière particulière. En effet, cette question des valeurs apparaît dans le discours du promoteur et du gouvernement qui se disent surpris de l'accueil mitigé du projet pourtant ancré dans des valeurs « vertes ».

« On a vraiment été sélectifs. On est allés chercher une entreprise qui représente le plus nos valeurs comme Québécois: très près de l'environnement, très près des communautés. Ils sont très sensibles à l'acceptabilité sociale », a assuré M. Champagne. (Pavic, 2023)

« C'est la première fois qu'on [Northvolt] est ainsi attaqués sur notre engagement environnemental. Notre mission est d'accélérer la sortie d'une société dépendante aux énergies fossiles en voulant fabriquer la batterie la plus verte au monde », m'a expliqué jeudi Paolo Cerruti. (Décarie, 2024)

« C'est inquiétant. Si on veut être capables de relever les grands défis, d'éliminer les GES, d'investir plus en santé et en éducation pour donner de meilleurs services, de continuer à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, il va falloir être capables d'accepter ces grands projets », a dit M. Legault. (Pilon-Larose, 2024)

« Je veux vous dire la fierté que j'ai d'avoir attiré des entreprises comme Northvolt (...) qui viennent aider aussi à la transition énergétique », a affirmé le premier ministre

[Legault]. « Je suis très fier que le Québec soit en train de devenir un leader mondial, et je pèse mes mots, un leader mondial de l'économie verte. » (Léveillé, 2024)

En s'appropriant ainsi l'argument « vert », le promoteur et le gouvernement entrent dans le registre des valeurs environnementales défendues par les citoyens qui s'opposent au projet, par exemple pour son impact sur les milieux humides et sur la faune. Toutefois, cet argument « vert » n'est pas socialement construit au sens proposé par l'article de Gendron (2014). En effet, il s'agit plus de mobiliser une stratégie discursive pour inscrire et justifier ce projet industriel dans le contexte du changement climatique. Cet argument « vert » ne peut donc pas en lui-même façonner ni refléter un jugement collectif pouvant mener à un assentiment de la population au projet. De la même manière, lier ce projet à la lutte aux changements climatiques et à la concrétisation de la transition énergétique alors qu'il n'y a pas eu de débat public permettant la construction d'un projet de société partagé ne participe pas à la dynamique de l'acceptabilité sociale.

Une contestation ancrée dans le manque de transparence et l'absence de débat sur le projet de société

Comme l'indique Gendron (2014), les projets concrets peuvent servir d'arène dans la construction d'un projet de société, car c'est à l'occasion de tels projets que la

population peut débattre d'un projet de société « pour discuter notamment des différentes avenues qui s'offrent pour le réaliser » (p.121).

Dans un contexte de crise écologique mondiale, le projet Northvolt, inscrit dans la filière batterie et l'un des plus importants projets industriels de l'histoire du Québec, apparaît comme un candidat pour débattre de ce projet de société. Or, le manque de transparence, voire les informations cachées ou contradictoires (pour ne pas dire mensongères dans le cas par exemple des activités de lobbying³), représente l'une des critiques les plus récurrentes envers le projet dans la presse. Le projet est essentiellement imposé à la population et aucun débat public n'est organisé par le gouvernement pour débattre du projet ou de la vision de la transition dans laquelle il s'inscrit. Il n'est donc pas possible de forger un jugement collectif de ce projet par rapport aux alternatives connues, car ces alternatives ne sont pas débattues. Dans ce contexte et en l'absence de véritable dialogue entre les décideurs et la population, le projet Northvolt se classe davantage dans le paradigme de

³ Léveillé, J-T. (2024, 17 février). Plainte contre Northvolt au Commissaire au lobbyisme. *La Presse+*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-02-16/projet-d-usine-de-batteries-en-monteregie/plainte-contre-northvolt-au-commissaire-au-lobbyisme.php>

l'acceptation sociale que celui de l'acceptabilité sociale (Batellier, 2012 cité par Gendron, 2014).

Un projet inscrit dans le paradigme de l'acceptation sociale et non de l'acceptabilité sociale

En effet, dans son article, Gendron (2014) présente les éléments constitutifs des paradigmes de l'acceptation sociale et de l'acceptabilité sociale proposés par Batellier (2012). Tandis que l'acceptation sociale s'identifie à des stratégies de relations publiques traditionnelles, l'acceptabilité sociale repose davantage sur un véritable dialogue entre les décideurs et les citoyens.

Dans le cas du projet Northvolt, plusieurs éléments du paradigme de l'acceptation sociale sont identifiables. En voici quelques exemples non exhaustifs : l'acceptation est recherchée en aval de la décision déjà prise; la mobilisation citoyenne est perçue comme un problème d'attitudes réfractaires (comme illustré explicitement dans l'exemple ci-dessous); la prise de décision est rapide et génératrice de conflits. Ainsi, au lieu d'inscrire le projet dans une démarche d'acceptabilité sociale, le gouvernement et le promoteur optent pour des stratégies visant à obtenir l'acceptation sociale.

« Quand je regarde certaines personnes critiquer sans nuance les projets de développement économique au Québec, ça

me rend triste. Je me dis [qu'avec] ce genre d'attitude, on ne serait pas capables de faire la Baie-James que les gouvernements précédents ont faite.» François Legault, premier ministre du Québec. (Pilon-Larose, 2024)

Conclusion – L'impossible acceptabilité sociale dans un contexte de double opacité?

Ancrée dans un processus dynamique de construction sociale d'un jugement collectif, l'acceptabilité sociale telle que définie par Gendron (2024) est absente de l'analyse de presse sommaire du projet Northvolt. Justifié par l'urgence d'agir rapidement pour lutter contre le changement climatique et se frayer une place de choix dans la course aux énergies « vertes », le projet est imposé par le gouvernement et le promoteur qui tentent avant tout d'obtenir l'acceptation sociale (et non d'accompagner un processus d'acceptabilité sociale).

Ainsi mise à l'épreuve de la définition de l'acceptabilité sociale de Gendron (2014), la « saga Northvolt » semble avoir très mal débuté. Il est en effet difficile de concevoir la possibilité d'un assentiment de la population à ce projet alors même qu'il n'y a pas d'arène permettant la construction d'un jugement collectif autour de ce projet et de son inscription dans un projet de société quelconque. Bien plus que sur les

impacts environnementaux du projet, la contestation s'ancre dans la manière dont le projet est déployé. En refusant la tenue d'un BAPE, l'opacité du projet et de ses impacts sociaux et environnementaux semble totale. En plus de cette opacité opérationnelle du projet, il n'y a actuellement ni débat public ni consensus sur le projet de société dans lequel s'inscrit la filière batterie (dans laquelle s'inscrirait le projet Northvolt). La vision québécoise de la transition énergétique n'a pas été discutée publiquement, aucune alternative à la transition énergétique imposée par le gouvernement n'a été discutée collectivement. Comment dès lors parvenir à un assentiment de la population pour un projet dont la population ne connaît ni les impacts, ni la destination?

Références

- Décarie, J.-P. (2024, 2 février). « La réaction nous a pris par surprise ». *La Presse+*.
<https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2024-02-02/milieus-humides-sur-le-terrain-de-northvolt/la-reaction-nous-a-pris-par-surprise.php>
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (11), 117-129.
<https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Léveillé, J.-T. (2024, 17 février). Plainte contre Northvolt au Commissaire au lobbyisme. *La Presse+*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/2024-02-16/projet->

[d-usine-de-batteries-en-monteregie/plainte-contre-northvolt-au-commissaire-au-lobbyisme.php](https://www.ledesoir.com/economie/798972/northvolt-point-officialiser-construction-usine-batteries-monteregie)

Pavic, C. (2023, 28 septembre). Northvolt reçoit des milliards de Québec et Ottawa pour sa méga-usine de cellules de batteries. *Le Devoir*. <https://www.ledesoir.com/economie/798972/northvolt-point-officialiser-construction-usine-batteries-monteregie>

Pilon-Larose, H. (2024, 9 février). « Il faut changer d'attitude au Québec », dit Legault. *La Presse+*. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2024-02-08/contestation-du-projet-northvolt/il-faut-changer-d-attitude-au-quebec-dit-legault.php#:~:text=%C2%AB%20C'est%20inqui%C3%A9tant.,Legault>

Côté, G. (2016). L'évaluation environnementale stratégique de l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec a-t-elle été une démarche réellement innovante?, (81), 44-47,81,85,87,89.

<https://www.proquest.com/abicomplete/docview/1785832997/citation/4925D87CF21942F1PQ/1>

Présenté par Martin Ntoh

Introduction et questions

Depuis quelques années, la croissance de la demande en énergie et l'accélération des progrès technologiques ont créés des conditions favorables à l'exploitation de ressources pétrolières et gazières non conventionnelles. A même temps, le développement accéléré de ces nouvelles filières suscite l'inquiétude. C'est dans ce contexte que les autorités publiques québécoises ont décrété la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) et la tenue de deux consultations publiques sur l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica, au Québec (Canada). À l'issue d'un processus qui a duré plus de quatre ans, le Premier ministre du Québec a finalement annoncé qu'il n'y aurait pas d'exploitation de gaz de schiste.

Coté (2016) explore la question de savoir si l'évaluation environnementale stratégique (EES) de l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec a réellement été une démarche innovante ? L'auteur propose d'analyser ce cas au regard des facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale relatifs au processus décisionnel. Il se pose la question de

savoir comment le dispositif appliqué a-t-il permis l'amélioration du processus décisionnel ?

Réponses

De prime abord, Coté (2016) met en lumière le cadre législatif et réglementaire encadrant l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Il argumente que les ressources du sous-sol relèvent du domaine de l'État, gérées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La loi sur les mines et le règlement sur le pétrole, le gaz naturel, et les réservoirs souterrains définissent les conditions d'acquisition des droits d'exploitation. L'auteur souligne l'application du principe du "free mining" favorisant le premier demandeur (p.45).

En effet, dans son article, l'auteur expose également les actions gouvernementales en réponse à la controverse entourant l'exploitation des gaz de schiste (p.45). En 2010, le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquêter sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. La Commission a émis des avis, dont la proposition d'une Évaluation Environnementale Stratégique (ÉES) sur le développement de la filière, recommandation soutenue par le gouvernement. Le texte met en évidence les enjeux soulevés par les mémoires reçus, traitant à la fois du développement de la filière et de projets spécifiques.

Dans la seconde partie de son développement, Coté (2016) offre une analyse approfondie du processus d'Évaluation Environnementale Stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste au Québec, mettant en lumière les complexités et les limites de

ce processus. En effet dans son article, Coté (2016) souligne les efforts déployés, avec un Comité d'experts, des budgets importants, des consultations publiques, et une participation citoyenne via un site Web dédié, pour assurer une décision informée et socialement acceptable (p.46).

Cependant, une évaluation critique révèle plusieurs aspects préoccupants. Tout d'abord, le timing tardif de l'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) souligne une réaction plutôt qu'une prévention, entachant la légitimité du processus. De plus, malgré les consultations et les études approfondies, Coté (2016) met en doute l'efficacité réelle de ces démarches pour garantir une acceptabilité sociale véritable.

La critique principale réside dans la perception que l'ÉES et les consultations étaient intégrées dans une stratégie gouvernementale préétablie plutôt que d'être un véritable processus de décision participatif. Dans son article, Coté (2016) suggère que la décision de mettre fin à l'exploitation du gaz de schiste aurait été plus influencée par des considérations politiques, des rapports de force, et des conditions de marché que par les résultats de l'ÉES.

En outre, l'analyse met en avant le sentiment de dépossession ressenti par la population, soulignant un échec dans la communication gouvernementale et la construction de la confiance. En fin de compte, Coté (2016) pose des questions cruciales sur la véritable efficacité des processus d'ÉES et de consultation dans la prise de décision environnementale, soulignant la nécessité d'une réflexion plus profonde sur la légitimité et l'impact réel de ces démarches.

Dans la dernière partie de son article, Coté (2016) offre une analyse au regard des facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale (AS). Le texte explore le concept d'acceptabilité sociale à travers l'exemple de l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec, en mettant en lumière les enjeux liés à la légitimité du processus décisionnel et à la confiance du public (p.46-47).

L'AS est présentée comme cruciale pour la réalisation de projets, privés ou publics. Elle est définie comme à la fois un processus, impliquant la participation citoyenne, et un résultat, manifesté par l'acceptation des décisions. Coté (2016) montre comment les opposants peuvent remettre en question la légitimité du processus décisionnel, critiquant l'insuffisance des moyens pour garantir la participation citoyenne et mettant en cause l'équité et la légitimité des décisions.

Malgré des efforts déployés pour assurer la participation citoyenne, l'analyse du cas des gaz de schiste au Québec révèle des lacunes. La première enquête publique du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnementales (BAPE) a été déclenchée tardivement, suscitant une crise de confiance. Ce qui a provoqué la méfiance du public envers l'industrie et les autorités, considérant les actions gouvernementales comme des parades visant à faire accepter la décision préalable de développer la filière.

L'analyse présente que la réalisation de l'ÉES et des consultations étaient orientées vers une intégration "harmonieuse" des activités de gaz de schiste déjà décidées, plutôt que vers une démarche raisonnée appuyée par ces processus. La décision de mettre fin aux activités de gaz de schiste semble avoir été influencée par les rapports de force

entre acteurs sociaux, la mobilisation des opposants, et les changements de conditions du marché, plutôt que par des résultats démocratiques ; la légitimité du processus décisionnel est irrémédiablement entachée, créant un sentiment de dépossession et de perte au sein de la population touchée par l'arrivée subreptice de l'industrie des gaz de schiste.

Utilité

Rapprochement entre l'article de Coté (2016) et le méga-projet Northvolt

Le méga-projet Northvolt, centré sur la production de batteries lithium, présente plusieurs points de convergence avec les thèmes abordés par Coté (2016) dans son analyse de l'acceptabilité sociale des projets industriels. Voici comment ces deux éléments peuvent être liés :

Complexité des Projets Industriels

Tant le méga-projet Northvolt que les projets liés aux gaz de schiste au Québec sont complexes et suscitent diverses préoccupations. Coté (2016) met en évidence comment la complexité des projets peut influencer l'acceptabilité sociale. Northvolt, en tant que projet industriel de grande envergure, doit également naviguer à travers ces complexités, y compris les enjeux environnementaux et les attentes des parties prenantes.

Besoin d'Acceptabilité Sociale

Les deux contextes soulignent l'importance de l'acceptabilité sociale. Coté met en garde contre les défis liés à la légitimité du processus décisionnel, à l'équité de la prise de décision, et à la justification des choix. Dans le cas de Northvolt, où les installations industrielles peuvent avoir des implications sur les communautés locales et l'environnement, la question de l'acceptabilité sociale est d'une importance cruciale.

Engagement des Parties Prenantes

Coté (2016) dans son article met en avant l'importance de l'engagement des parties prenantes et de la participation citoyenne dans le processus décisionnel. Dans le cadre de Northvolt, qui implique des investissements massifs et des changements significatifs dans l'infrastructure locale, il est essentiel de garantir un dialogue ouvert avec les communautés locales et d'obtenir leur soutien.

Stratégies de Communication et de Transparence

Coté discute des stratégies de communication et de transparence gouvernementales et industrielles. Northvolt, en tant que projet soutenu par diverses parties, doit adopter des approches similaires pour expliquer ses intentions, atténuer les préoccupations du public et établir un climat de confiance.

Adaptation aux Dynamiques du Marché

L'article de Coté souligne comment les changements dans les conditions du marché peuvent influencer l'acceptabilité sociale. Dans le secteur des batteries, les évolutions technologiques rapides et les variations des demandes du marché peuvent également influencer la perception et le soutien du public envers des projets tels que Northvolt.

En reliant ces éléments, on peut constater que les enseignements de Coté (2016) sur l'acceptabilité sociale peuvent être appliqués de manière pertinente à des projets contemporains tels que Northvolt, soulignant ainsi la nécessité d'une approche réfléchie et participative pour assurer le succès et la durabilité de tels méga-projets.

Critique

L'article de Coté (2016) fournit une analyse approfondie de l'acceptabilité sociale des projets industriels, en se concentrant particulièrement sur le cas des gaz de schiste au Québec. Cependant, comme pour toute recherche, il peut y avoir des limites et des lacunes qui méritent d'être soulignées. En effet, l'article se concentre sur un cas spécifique lié aux gaz de schiste au Québec, ce qui peut limiter la généralisation de ses conclusions. Les facteurs influençant l'acceptabilité sociale peuvent varier en fonction du contexte géographique, politique et social, et Coté (2016) pourrait ne pas couvrir l'ensemble de cette diversité. Coté (2016) se base sur des événements allant de mai 2011 à janvier 2014 cependant les dynamiques sociales et politiques peuvent évoluer avec le temps, et l'analyse pourrait ne pas

refléter les développements ultérieurs ou les changements d'opinion à long terme. Bien que l'article identifie des lacunes dans le processus décisionnel et souligne des recommandations, il ne donne pas d'évaluation détaillée sur la mise en œuvre effective de ces recommandations par les autorités ; une analyse postérieure sur les actions concrètes prises aurait pu renforcer la validité des suggestions avancées.

Enfin, l'auteur mentionne une modification annoncée de la loi en mars 2015, mais il ne fournit pas une analyse approfondie des implications de ces changements législatifs sur l'acceptabilité sociale à long terme.

Références :

Côté, G. (2016). *L'évaluation environnementale stratégique de l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec a-t-elle été une démarche réellement innovante?*, (81), 44-47,81,85,87,89.

<https://www.proquest.com/abicomplete/docview/1785832997/citation/4925D87CF21942F1PQ/1>

Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (11), 117-129.

<https://doi.org/10.4000/communiquer.584>

Léveillé, J-T. (2024, 17 février). Plainte contre Northvolt au Commissaire au lobbyisme. *La Presse+*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/2024-02-16/projet-d-usine-de-batteries-en-monteregie/plainte-contre-northvolt-au-commissaire-au-lobbyisme.php>

Matar, G. E. H., Adel, B., Boudreau-Trudel, B. (2021). Multi-criteria evaluation of the socioeconomic impact of mining in Canada from a sustainable development perspective: a theoretical model, 23(5), 78087834. <https://doi.org/10.1007/s10668-020-00949-x>

Par Rachida Bouhid, M.Sc. Logistique, MGP, PGCA

Contexte

L'étude stipule que l'impact socioéconomique de l'industrie minière au Canada peut autant être positif que négatif et que les critères et les indicateurs pour mesurer et évaluer la durabilité du secteur ne sont pas adéquats ou ne permettent pas de minimiser la subjectivité du jugement des experts. Tout particulièrement, la recherche s'attarde aux contraintes associées à la législation et aux standards de gouvernance des activités minière.

L'auteur avance que l'industrie minière au Canada a été obligée d'entreprendre des changements et prendre le chemin de transition vers le développement durable (DD), entre autres, à cause :

- Des contraintes législatives en lien avec l'environnement et la santé et sécurité au travail.
- De la conscientisation accrue du public à l'égard de l'impact négatif de l'industrie.

Cependant, les modèles actuels de mesure de l'impact socioéconomique des industries présentent des limites qui

questionnent la fiabilité des évaluations obtenues. Dans le cas de l'industrie minière, les critères et les indicateurs de l'impact sur le développement durable s'adaptent mal au contexte étudié. En plus, la capacité d'adaptation de la méthode utilisée aux mesures de performance est source d'inquiétude. L'étude souligne aussi que le défi de contrôle de la subjectivité des jugements d'experts continue à saper la fiabilité des évaluations et que les calculs actuellement utilisés doivent parvenir à réduire cette subjectivité de manière significative. La non-consideration de la combinaison des différents types d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) est identifiée comme étant un élément de complexité devant la volonté d'intégrer de façon cohérente les différents modèles de calculs.

Problématisation et argumentaire

La recherche se penche sur les difficultés rencontrées dans l'évaluation de l'impact des décisions et des actions dans le secteur minier. Ces problèmes ont été identifiés lors d'une revue de la littérature effectuée par l'auteur en 2017 et sont résumés par les quatre axes suivants :

1. Limites des méthodes de l'évaluation de l'impact appliquées au DD

L'article indique que la subjectivité des jugements des parties prenantes affecte la qualité des évaluations et limite la prise en compte des interactions entre les diverses sources d'impact. Tout particulièrement, le développement d'un outil

d'évaluation de l'impact identifiant les lacunes dans la transition des mines du Québec vers la durabilité est nécessaire pour permettre l'habilitation des modèles à des contextes spécifiques.

2. Problèmes associés à l'utilisation des critères et indicateurs du DD

L'article soulève que les indicateurs choisis pour l'évaluation des impacts socioéconomiques ne correspondent pas toujours aux objectifs d'évaluation ou ne reflètent pas l'impact. Une telle situation donne lieu à des interprétations biaisées. L'adaptation des indicateurs au contexte industriel est particulièrement problématique pour les mines situées dans des endroits isolés en régions (e.g. Arctique). D'un autre côté, les indicateurs sont très nombreux et il y a une variété des classifications malgré les guides et les termes de référence pour en faciliter l'organisation et l'utilisation. Entre autres, les classifications sont possibles selon : les dimensions du développement durable, les subdivisions des activités minières, ou encore le niveau de décision (stratégique, tactique ou opérationnel). Selon l'article, l'uniformité de classement des indicateurs de DD dans le secteur faciliterait la comparaison des résultats des évaluations et pourrait améliorer la fiabilité du modèle proposé et assier sa crédibilité en tant qu'outil d'aide à la décision.

3. Contraintes associées avec la législation et les standards

L'article constate qu'une centaine de lois, règlements et normes régissent le secteur minier au Québec, et que cette législation est de plus en plus exigeante. L'équilibre entre les intérêts des promoteurs et ceux des résidents locaux est souvent négligé lors de l'application de ces cadres et que ce déséquilibre se manifeste également lors des litiges. Un nouveau modèle d'impact socio-économique devrait aider à la transition vers la durabilité tout en facilitant l'identification, d'un côté, des faiblesses du secteur et, de l'autre, des opportunités d'améliorer le cadre législatif actuel.

4. Conflits entre les promoteurs et les communautés locales

Les communautés locales sont identifiées par l'étude comme étant des acteurs stratégiques dans l'évaluation des impacts sociaux et économiques. L'article note que leur implication est palpable en lien avec l'acceptabilité sociale des projets et dans l'importance accordée à la qualité des relations entre les promoteurs et les communautés locales. L'article indique également que la revue de littérature réalisée en partie 1 de l'étude (Gueye et al. 2020)⁴, a montré la réticence des

Gueye, E.-M., Badri, A., & Boudreau-Trudel, B. (2020). Sustainable development in the mining industry:

communautés locales face aux projets miniers qui n'hésitent pas à exprimer leur volonté à contrôler les ressources naturelles de leur région. D'un autre côté, les sociétés minières soutiennent que l'opposition du public affecte la probabilité de l'approbation du projet par le gouvernement. Cependant, et alors que sont présentes dans l'industrie des tentatives d'améliorer les relations avec les communautés locales, l'étude souligne qu'il existe une tendance chez certaines entreprises du secteur a négligé de traduire les engagements pris en pratiques. L'article estime qu'un nouveau modèle résoudrait cette difficulté en mettant en lumière les perceptions qui menacent des relations harmonieuses. C'est pourquoi qu'en plus de l'objectif du développement d'un modèle d'évaluation des impacts socioéconomiques basé sur l'étude des modèles actuellement utilisés, le deuxième but de l'article est d'intégrer le modèle dans un outil d'aide à la décision destiné aux promoteurs de projets miniers au Québec afin de les aider à mieux s'adapter aux attentes des différents groupes concernées (parties prenantes et communautés) pour une plus grande réussite globale des futurs projets miniers.

towards the development of tools for evaluating socioeconomic impact in the Canadian context. *Environment, Development and Sustainability*. Accepted for publication (Ref: ENVI-D-19-00728R1).

Méthodologie

Les méthodes de l'analyse multicritère (i.e. processus d'analyse hiérarchique – Analytic hierarchy process (AHP)) ont été jumelées au jugement intégré flou (Fuzzy integrated judgement – FIJ) en vue de développer un cadre théorique pour l'évaluation de l'impact socioéconomique du secteur minier Canadien. Un outil de simulation a aussi été utilisé pour montrer que le modèle était en mesure de tenir compte de la subjectivité du jugement des experts. La comparaison de l'impact perçu avec des indicateurs socio-économiques a été utilisée pour identifier les critères et indicateurs les plus adaptés pour cibler les lacunes du secteur minier québécois. La sélection des critères et des indicateurs à partir d'études de cas a aussi été faite pour confirmer l'aspect opérationnel des critères et indicateurs choisis. Ce sont les données recueillies par la revue de littérature publiée en 2020 qui ont permis l'identification des critères et indicateurs avec un aperçu sur les opportunités d'amélioration de la durabilité.

Contribution

L'étude met en lumière l'absence d'un ensemble de critères et d'indicateurs adaptés à l'évaluation exhaustive des actions ayant un impact sur la durabilité du secteur minier au Canada et conclue au besoin d'ajuster la définition systémique des critères et indicateurs afin qu'elle soit applicable à un secteur spécifique. Elle montre également que les indicateurs utilisés sont rarement, voire jamais, proactifs, et donc ne peuvent pas

être utilisés pour prévenir tout impact négatif des activités d'une mine. Les approches en vigueur sont plutôt réactives puisqu'elles ne peuvent pas être applicables qu'après le choix d'une mine à étudier et qu'une fois le plan de projet finalisé (i.e c'est d'ailleurs le cas des outils basés sur des systèmes d'information géographique).

L'étude contribue à montrer, par l'analyse des outils d'évaluation d'impact, que les approches basées sur une méthode unique sont moins efficaces que celles basées sur une méthode intégrée. Le besoin d'un ensemble de critères et indicateurs adaptés à l'évaluation de la durabilité de l'industrie minière au Québec est mis en évidence. Ceci constitue une tentative de résoudre les problèmes majeurs liés aux modèles utilisés dans les évaluations, comme celui de la mauvaise maîtrise de la subjectivité inhérente aux jugements portés par les parties prenantes, ou encore l'absence d'un processus systématique de sélection des participants.

Également, l'analyse montre que le choix basé uniquement sur des termes de références en matière de durabilité est susceptible d'être inadéquat dans le contexte minier au Québec. Le modèle développé permet d'améliorer la précision de l'évaluation de deux façons : (1) en pondérant les critères et les indicateurs le long du processus de l'analyse hiérarchique afin de vérifier la cohérence des avis des experts ; et (2) en déterminant, à l'aide de la méthode du jugement intégré flou, le niveau de performance adéquat de la mine par l'évaluation des critères et

des dimensions sur une échelle allant de très fort à très faible, et en fonction du point où le consensus du jugement des experts est maximal. La méthode théorique proposée a aussi le potentiel d'améliorer le contrôle de la subjectivité des jugements des parties prenantes en révélant des incohérences et des consensus ambigus.

Utilité

Le modèle développé dans cette étude est utile lors de la comparaison temporelle en facilitant la surveillance des performances sur un nombre d'années. Il offre aussi la possibilité de comparer entre différentes mines selon les critères sélectionnés. L'outil étant flexible, il permet également la modification des facteurs, soit par l'ajout ou l'adaptation d'indicateurs existants, ou par la suppression d'autres facteurs selon le contexte et l'avancement des projets.

Une fois les limites du modèle résolues, le développement d'un ensemble de critères et d'indicateurs de durabilité proactive adaptés au secteur minier au Canada rendrait l'évaluation plus utile, en anticipant les impacts socioéconomiques négatifs au lieu de les constater après coup. Cela permettrait de révéler les interactions entre différents critères et différents indicateurs et leur prise en compte pour réduire la subjectivité. Le modèle constitue également une base pour le développement d'un processus systématique de sélection des participants à l'évaluation, ce qui en augmenterait la fiabilité, permettrait

d'orienter les efforts d'amélioration des performances et d'accroître l'acceptabilité sociale des futurs projets miniers.

Critique

En cours de l'étude, le calcul de certains indicateurs a nécessité un ajustement à posteriori. Il aurait été pertinent de mettre en place un processus systématique d'identification des experts les plus fiables ou des participants les plus concernés par l'évaluation de l'impact. En plus, le modèle proposé ne tient pas compte de la réactivité des indicateurs de durabilité utilisés les uns avec les autres. La mise en place du modèle pose certaines difficultés puisqu'il est nécessaire que la prise en charge soit confiée à un spécialiste de l'analyse multicritère. Certains calculs se font manuellement et des utilisateurs peuvent ne pas être en mesure de les faire. L'outil devrait être simplifié et les calculs automatisés pour une meilleure accessibilité aux non-experts.

En plus, la méthode AHP ne semble pas avoir résolu le problème de la subjectivité même en combinaison avec la FIJ, et la FIJ non plus n'était pas le choix efficace pour la prise en compte des interactions entre les différents indicateurs. Ainsi, l'étude présente des limites sérieuses d'ambiguïté d'assignation de l'importance aux critères, ainsi que de fiabilité puisque les poids attribués aux critères ont un impact réel sur les résultats.

Reference

Matar, G. E. H., Adel, B., Boudreau-Trudel, B. (2021). Multi-criteria evaluation of the socioeconomic impact of mining in Canada from a sustainable development perspective: a theoretical model, 23(5), 78087834. <https://doi.org/10.1007/s10668-020-00949-x>

Fortin, M. & Fournis, Y. (2015). Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. Participations, 13, 119-144. <https://doi.org/10.3917/parti.013.0119>

Présentée par Jennyfer Exantus

Question

La filière énergétique au Québec a été le théâtre de plusieurs controverses au cours des dernières décennies, et le mégaprojet de l'exploitation du gaz de schiste n'en fait pas exception. Ce conflit, mettant en lumière des luttes acharnées de mobilisations territoriales, a marqué l'histoire de la province. Un conflit caractérisé par des contestations organisées et par l'usage de mécanismes participatifs comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la procédure d'évaluation environnementale stratégique (ÉES).

Le soutien des hautes instances gouvernementales envers ce type de projet tend à légitimer le progrès technique et à renforcer ce que Fortin et Fournis (2015) nomment, dans leur étude, de biais consensuel. Il s'agit de l'idée selon laquelle le développement est consensuel, qu'il est orchestré en fonction de l'intérêt général de la population et que toute forme de conflit y étant associée représente une forme de participation défavorable. Selon cette conception rattachée aux grands projets de développement, le conflit est alors relégué au banc des paramètres contextuels, comme étant

une barrière à l'acceptabilité, seule perspective envisageable. C'est en réponse à ce postulat, parfois également présent dans la littérature scientifique, que les auteurs font état de leur principale intention, soit de problématiser le conflit, d'offrir un éclairage et de rehausser trois dimensions – politiques, participative et conflictuelle – se manifestant dans les dynamiques sociales des grands projets, en se basant sur le cas du gaz de schiste au Québec.

La question à laquelle Fortin et Fournis (2015) tentent de répondre est la suivante : comment l'exploitation du gaz de schiste impacte-t-elle les territoires et engendre-t-elle des réponses à la fois conflictuelles et participatives des acteurs territoriaux?

Réponse

À l'aide d'une analyse approfondie des phases de mobilisation territoriale contre le gaz de schiste dans la province entre 2010 et 2013, Fortin et Fournis (2015) ont dégagé trois composantes ayant le pouvoir d'influencer les dimensions politiques, participatives et conflictuelles du projet gazier : la composition des politiques de ressources canadiennes dans le cadre d'un régime minier, l'appropriation des dispositifs de participation par les acteurs locaux et la réorganisation des regroupements.

Selon les principaux constats de Fortin et Fournis (2015), la structure des politiques en place dans le secteur minier

décourage la participation et l'action collective, notamment puisque les dispositifs d'action publique environnementale, comme le BAPE, interviennent après la mise en œuvre du projet. Cette entrée tardive des mécanismes de participation explique pourquoi les premiers pas des mobilisations sont caractérisés par une définition de sens avant de migrer vers un élan contestataire, un point qui sera abordé plus amplement dans l'argumentaire. Ensuite, les auteurs confirment la complémentarité entre les dimensions de participation et de conflictualisation. Selon leur analyse, le conflit et la participation ne sont pas en opposition. Ils sont plutôt des formes d'action dynamiques et évolutives, mobilisées simultanément par les acteurs locaux.

Enfin, Fortin et Fournis (2015) concluent leur réponse à la problématique en formulant une interprétation globale des mouvements territoriaux et de leur pouvoir d'influence multiniveaux. D'après leur lecture des mobilisations exercées par différents collectifs, les cadrages des enjeux politiques peuvent survenir tant à l'échelle sectorielle, où les regroupements investissent les dispositifs de participation au sujet d'enjeux nationaux sur les hydrocarbures, que territoriale, où l'action publique se concentre sur les questions touchant les communautés locales. Les auteurs désignent ces deux niveaux comme une « montée en généralité » et une « descente en globalité » (p. 140). Ce va-et-vient entre les échelles sectorielles et territoriales, ainsi

que la cohésion entre ces deux courants, contribuent, selon les auteurs, à la force de frappe des collectifs et à leur influence dans l'acceptabilité d'un projet.

Argumentaire

« Mettre en œuvre, Rassurer, Justifier » : la bougie d'allumage

Selon Fortin et Fournis (2015), le conflit est avant tout un processus constamment en mouvance et en évolution. À même ce processus, des acteurs locaux s'emparent d'enjeux politiques qu'ils légitiment au sein de communautés territoriales. Lorsque d'autres dispositifs collaboratifs de participation ne permettent aux acteurs d'asseoir leur voix, le conflit est alors une avenue de participation privilégiée. Ainsi, la dynamique de complémentarité entre le conflit et la participation, plutôt que d'opposition, permet aux acteurs locaux de définir des projets de développement et, de façon plus globale, de redessiner les grandes orientations territoriales. Dans le cas de l'exploitation du gaz de schiste, les auteurs mettent en exergue trois dispositions de la structure des politiques de ressources canadiennes minières qui ont joué, en quelque sorte, le rôle de bougie d'allumage dans le mouvement de mobilisation : la tenue d'un accord à huis clos entre le gouvernement et les entreprises, la mainmise de ces entreprises sur les permis (claims) de

recherche et d'exploitation et enfin, l'exclusion des acteurs locaux et des citoyens. Cette structure a, selon Fortin et Fournis (2015), suivi le schéma « Mettre en œuvre, Rassurer, Justifier » (p. 137), qui se veut surtout défavorable à la participation. Le début des mobilisations est marqué par des activités d'information publique et par la diffusion de témoignages dans les médias. La recherche et la circulation d'information se transforment peu à peu en quête de neutralité et d'indépendance de l'information. Le conflit, en tant que processus, se dessine. La structure des politiques n'est pas favorable à l'action politique donc cette première phase, d'après les auteurs, permet la formation d'un collectif et du sens lié aux activités du projet de développement.

Participation et conflit, main dans la main

Les phases suivantes (deux à quatre), soit la mobilisation locale, la construction d'une coalition élargie et l'élargissement spatial du mouvement, ont fait briser les barrières abstraites entre la participation et la conflictualisation, argument central de l'étude. Fortin et Fournis (2015) démontrent, à travers leur analyse documentaire, que les deux tendances sont plutôt utilisées simultanément. Initialement, l'opinion publique ne va pas à l'encontre du projet. La quête d'une information de qualité amène les collectifs à se solidifier dès la phase deux, lors de laquelle une certaine méfiance envers le gouvernement, les

entreprises et les élus locaux s’immisce dans les entrailles de certains, particulièrement lors des réunions d’information tenues par l’Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ). Les collectifs, qui maîtrisent maintenant mieux l’information plus technique, assurent une certaine crédibilité dans le dossier et propagent à travers les médias des positions antagonistes. À la phase trois, qui est particulièrement marquée par la tenue des audiences du BAPE et par les séances publiques des conseils municipaux, culmine par la demande de moratoire. Enfin, la dernière phase est caractérisée par une radicalisation des positions et par une polarisation lors du bris du moratoire. À travers les phases de mobilisation, les mécanismes de participation et de conflictualisation co-évoluent au fil des opportunités qui se présentent devant les acteurs locaux. Les dimensions de participation et conflictuelles se suivent et se complémentent à travers l’évolution de la mobilisation. Fortin et Fournis (2015) évoquent l’usage participatif du conflit, soit lorsque des acteurs cherchent des espaces de participation et en obtiennent par la force, notamment en ayant recours au BAPE et à l’ÉES. Enfin, les auteurs stipulent que le cas du gaz de schiste se rapporte à une « participation agonistique » hybride. Ainsi, l’appropriation des dispositifs de participation par les acteurs locaux peut engendrer une variété d’effets, notamment, en fonction de l’évolution des collectifs, de leur ampleur ou de leur intermédiation.

Contribution

Cette analyse permet d'abord de problématiser le conflit dans le cadre de grands de développement et ainsi, de lui retirer l'étiquette d'obstacle à des projets. En adressant ce biais, les Fortin et Fournis (2015) dégagent trois aspects clés influençant la mobilisation territoriale. Ces aspects offrent un cadre d'analyse pour d'autres cas de figure se rapportant à de grands projets de développement. À travers une revue documentaire et des entretiens, les auteurs séparent le cas du gaz de schiste en plusieurs phases de mobilisation. Phases qui ouvrent le champ à des analyses appliquées à d'autres secteurs traitant de grands projets de développement. D'ordre plus général, cette étude s'ajoute à la poignée de recherches se concentrant sur la problématisation du conflit.

Utilité

Cette étude fait émerger des apprentissages tant sur le plan des collectifs que sur le plan des instances gouvernementales et des entreprises quant à la formation et l'évolution des mobilisations territoriales en lien avec des projets de développement. Les collectifs, qui ont gagné en maturité au fil des phases de mobilisation, ont tiré avantage de certains leviers durant leur épopée, alors que certains acteurs, comme les élus, ont essuyé des revers. Cette analyse permet d'accompagner, de guider et d'offrir des pistes de stratégies à différents acteurs impliqués dans des mobilisations actuelles ou potentielles.

Critique

Fortin et Fournis (2015) ont choisi de présenter les résultats de leur analyse sous la forme d'un récit narratif, ce qui permet judicieusement de prendre le pouls de l'évolution des mobilisations à travers les différentes phases. La reconstitution des grandes étapes des mobilisations à travers la perception et le récit d'acteurs territoriaux clés offre sans conteste un éclairage original et pertinent sur les dimensions politiques, participatives et conflictuelles. Cela étant dit, bien que l'évolution des collectifs soit grandement détaillée, il est difficile, à certains égards, de prendre la pleine mesure des freins ou des obstacles qui se présentent sur leur chemin. Par exemple, les auteurs mentionnent que les regroupements ont forcé l'utilisation d'espaces participatifs non prévus initialement dans le projet, comme le BAPE et l'ÉES. Cependant, très peu de détails sont offerts quant aux embûches encourus pour obtenir ces nouveaux dispositifs de participation. Par ailleurs, un élément clé de la deuxième phase de mobilisation concernait la réunion de l'APGQ, lors de laquelle les esprits se sont échauffés, les positions antagonistes se sont solidifiées et une certaine méfiance envers les élus s'est infiltrée dans les rangs. L'évolution entre la posture de doute envers les élus vers la collaboration de ceux-ci envers les groupes citoyens reste que très peu documentée et représente un autre frein rencontré par les collectifs. Le rôle général qu'ont joué les instances

gouvernementales et les actions que celles-ci ont posées tout au long des mobilisations, particulièrement pour endiguer le conflit, occupent une place en retrait dans l'étude et restreignent l'éclairage possible sur les leviers et les freins inhérents aux mobilisations territoriales.

Référence

Fortin, M. & Fournis, Y. (2015). Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Participations*, 13, 119-144.
<https://doi.org/10.3917/parti.013.0119>

Gendron, C. (2016). Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale ? Le cas des gaz de schiste au Québec. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (vol. 18, n° 1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2531>

Présenté par MATHILDE MOUGEL-LACHANCE

Introduction

Le présent article examine le rôle de la science dans la controverse sur l'exploitation des gaz de schiste au Québec, mettant en lumière la manière dont les recherches scientifiques ont été utilisées pour favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Corinne Gendron explore notamment le travail du Comité sur l'évaluation environnementale stratégique (CÉES) et l'impact des nouvelles connaissances sur la perception publique de l'exploitation des gaz de schiste.

Questions

En quoi les nouvelles connaissances sur la filière des gaz de schiste ont-elles influencé l'acceptabilité sociale du projet ?

Comment le Comité sur l'évaluation environnementale stratégique a-t-il été perçu par les parties prenantes ?

Quel rôle la science a-t-elle joué dans la controverse des gaz de schiste au Québec ?

Terrain

L'article se concentre sur le cas des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent au Québec, sur le territoire du *shale* d'Utica.

Méthodologie

L'auteure de l'article utilise l'approche qualitative basée sur une analyse documentaire approfondie de différentes sources, telle que des rapports gouvernementaux, des études scientifiques et des documents officiels, en sus de mener une réflexion critique pour explorer le rôle de la science dans ladite controverse.

Réponses et argumentaire

L'acceptabilité sociale du projet

La controverse sur les gaz de schiste a éclaté au Québec en avril 2008, lorsque l'entreprise Forest Oil a découvert des gisements dans les basses-terres du Saint-Laurent. Des dénonciations contre les activités de l'entreprise débutèrent peu de temps après, soit en 2009, par de nombreuses municipalités et l'Association québécoise de lutte contre la

pollution atmosphérique (AQLPA). En 2010, ces dénonciations menèrent à la demande d'un moratoire, pour finalement être transformées en mandat pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de créer une commission sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, en sus de consultations avec des acteurs des régions concernées. En mars 2011, le rapport de la commission du BAPE recommandait de procéder à une évaluation environnementale stratégique, ce qui mena à la création du Comité de l'évaluation environnementale stratégique (CÉES) en mai 2011. La création du CÉES fut controversée, notamment en raison de sa composition qui soulignait un manque de neutralité et de représentativité avec une prédominance de membres associés à l'industrie des gaz de schiste. Le public était donc inquiet quant à l'impartialité du comité et à sa capacité à mener une évaluation environnementale de manière objective et transparente.

Le débat autour de la création du CÉES et surtout le choix relatif à la composition des experts de celui-ci a souligné le manque d'acceptabilité sociale entourant autant le comité que le projet des gaz de schiste. De nombreux facteurs influencent l'acceptabilité sociale d'un projet et dans le cas de la création du CÉES, plusieurs facteurs n'étaient pas rencontrés (MERN, 2019) :

- Participation à la prise de décision : manque de participation et de préoccupations des citoyens en plus d'un manque de représentants de mouvements écologiques au sein du CÉES, surtout un manque de voix des opposants au projet;
- Confiance envers les promoteurs et les institutions : la mise en place de mouvements citoyens et d'un collectif scientifique sur la question des gaz de schiste, en plus de la participation du BAPE et du CÉES, démontre le manque de confiance envers le promoteur du projet, soit l'entreprise Forest Oil, ainsi que les instances décisionnelles, soit le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), aujourd'hui nommé le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Il est aussi important d'ajouter que le CÉES cible dans son rapport les multiples lacunes réglementaires du mauvais encadrement de l'industrie gazière;
- Connaissances et savoirs locaux : en marge du CÉES fut créé un collectif scientifique qui a permis de répondre « à la demande d'information des mouvements citoyens et a permis de légitimer leur position en leur offrant des données scientifiques sur lesquelles baser leurs revendications » (p.5), permettant ainsi d'être la

référence pour la mobilisation citoyenne et influençant le deuxième rapport du BAPE;

- Impacts sur le milieu de vie et l'environnement : le CÉES s'inquiétait de l'augmentation importante des gaz à effet de serre liés au projet;
- Bénéfices et répercussions pour les communautés locales : le CÉES mentionnait dans son rapport les faibles retombées économiques du projet sur les communautés.

Le CÉES confirme finalement dans son rapport qu'il existe un manque d'acceptabilité sociale de la part du public par rapport au projet de gaz de schiste. S'en est suivi une seconde commission du BAPE, dont le rapport concluait essentiellement la même chose.

Le rôle de la science

Au début de l'annonce du projet, la seule information mise à la disposition du public par le gouvernement provenait des entreprises de l'industrie des gaz de schiste. Ainsi, les informations manquaient de neutralité et de crédibilité aux yeux du public. En sus, l'industrie tenait des propos condescendants envers la population, déclarant tenir la science absolue.

Le gouvernement fit donc appel à la science, et celle-ci a joué un rôle complexe et controversé dans le projet. Initialement, la science avait été mobilisée afin d'apaiser la controverse et favoriser l'acceptabilité sociale du projet, notamment en faisant appel au BAPE et par la création du CÉES. La science fut utilisée afin de documenter les aspects techniques du projet, les processus politiques, la régulation, approfondir les connaissances sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux, et encadrer juridiquement le développement de la filière des gaz de schiste. La science a tout de même permis au BAPE de produire deux rapports très éclairants sur le projet. Ces rapports ont souligné le manque d'acceptabilité sociale de la filière, les risques pour l'environnement, les incertitudes persistantes et les impacts potentiels sur les communautés d'accueil. En fin de compte, le BAPE a recommandé de manière négative l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, mettant en avant les préoccupations environnementales et sociales.

Cependant, malgré les efforts, la science ne réussit pas à calmer les débats ni à servir de rempart aux scientifiques impliqués dans l'évaluation environnementale stratégique. Au contraire, on a pu voir de manière claire que la science était intrinsèquement liée au politique. En effet, la science fut au cœur des conflits sociaux et fut utilisée par les différentes parties prenantes pour défendre leurs positions,

mettant en lumière les enjeux de gouvernance et les relations complexes entre l'industrie, le gouvernement et les populations locales.

Comparaison avec le projet Northvolt

Le projet Northvolt consiste en la création d'une usine de batteries en Montérégie, à McMasterville et à Saint-Basile-le-Grand, nécessitant la destruction de près de 130 000 mètres carrés de milieux humides, le tout engendrant de grandes répercussions sur la biodiversité et les communautés environnantes (Giovanni, 2024).

Dans cette affaire, il existe un grand manque de transparence autant de la part du gouvernement provincial que de la part de l'entreprise Northvolt. En effet, ces deux parties prenantes ont omis de transmettre des informations sur les impacts du projet, notamment les mesures de conservation et de restauration à mettre en place par Northvolt (CQDE, 2024). En octobre 2023, afin de pallier à ce vide informationnel, le Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE) demande au gouvernement que le projet soit soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le BAPE. Toutefois, le gouvernement provincial assure qu'aucune consultation publique n'est nécessaire. En fait, nous saurons en début mars que c'est plutôt grâce à un changement de la

réglementation que Northvolt a pu éviter d'être confronté au BAPE. Le ministre de l'Environnement Benoit Charrette a finalement avoué « avoir délibérément aidé Northvolt à éviter l'examen du [BAPE] par crainte de perdre le projet », surtout en raison des délais (Gerbet, 2024). À noter que seule la portion de recyclage de batterie sera soumise à un contrôle du BAPE.

C'est ce qui conduit le CQDE et trois citoyennes à déposer, le 15 janvier 2024, une demande d'injonction devant la Cour supérieure visant la suspension des travaux (CQDE, 2024). Cette demande fut rejetée par la Cour quelques jours plus tard. Une autre action en justice contre les gouvernements du Québec et du Canada fut déposée par le Conseil mohawk de Kahnawake dans le dossier Northvolt, le conseil affirmant le non-respect du devoir de consultation des Premières nations (Shields, 2024). En sus, le 9 février 2024, le CQDE et les trois citoyennes déposent une demande de pourvoi en contrôle judiciaire contre Northvolt (CQDE, 2024).

La judiciarisation du projet Northvolt et la participation sociale mettent en lumière les questions d'acceptabilité sociale entourant le projet. Si l'on reprend les facteurs d'acceptabilité sociale mentionnés ci-haut dans le cadre du projet des gaz de schiste, le projet de Northvolt est également confronté à des enjeux similaires.

- Participation à la prise de décision : manque complet de participation et de consultation citoyenne et des Premières nations dans le projet Northvolt;
- Confiance envers les promoteurs et les institutions : bris du lien de confiance envers le gouvernement provincial, notamment en raison du changement des règles permettant à Northvolt d'éviter une consultation du BAPE. Le public a aussi un manque de confiance envers Northvolt;
- Connaissances et savoirs locaux : la non-consultation du BAPE ne permet pas au public de donner son avis sur le projet et de participer à l'approbation ou non du projet de Northvolt. Il se fait sentir une forte inquiétude de la part du public;
- Impacts sur le milieu de vie et l'environnement : la destruction de milieux humides provoque une perte irréversible d'habitats pour de nombreuses espèces menacées. Le projet engendre aussi une contamination de l'eau et des sols.

Nous pouvons donc en convenir que le projet de Northvolt ne fait pas l'unanimité auprès de la société civile, autant au niveau du public que des associations citoyennes, organismes publics ou même chez les partis politiques d'opposition. Il y a un grand manque d'acceptabilité sociale entourant le projet de l'usine Northvolt.

Contribution

La contribution de l'auteure est significative, notamment puisqu'elle met en évidence l'importance des expertises scientifiques dans les processus de décision et de gouvernance, favorisant ainsi une construction juste de l'acceptabilité sociale autour du dossier des gaz de schiste au Québec.

Utilité

L'article de l'auteure permet une bonne compréhension des enjeux de l'acceptabilité sociale. Elle souligne également les défis et les enjeux liés à l'intégration de la science dans les débats publics et les controverses socio-environnementales. Le plus important concerne son analyse qui permet d'enrichir la compréhension des interactions complexes entre la science, la société et les politiques publiques, en mettant en lumière le rôle potentiellement pacificateur de la science dans les débats entourant des projets industriels controversés comme celui des gaz de schiste, ou comme celui du projet de Northvolt.

Critique

L'article est clair et concis et sa bonne vulgarisation permet une compréhension facile d'un sujet qui ne l'est pas. Il aurait toutefois pu être intéressant d'en apprendre plus sur les

limites et biais éventuels liés à l'utilisation de la science dans les débats publics, notamment les questions d'objectivité, de financement de la recherche ou encore de conflits d'intérêts potentiels qui pourraient impacter la manière dont la science est mobilisée pour influencer l'acceptabilité sociale.

Sources

CQDE. (2024). *Northvolt*. Centre Québécois du Droit de l'Environnement. <https://cqde.org/fr/nos-actions/northvolt/>

Gerbet, T. (2024). *Québec admet avoir voulu éviter l'examen du BAPE à Northvolt*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2054681/quebec-examen-bape-northvolt-reglement>

Giovanni, P. A. (2024). *Projet Northvolt : enjeux et mobilisation*. Fondation David Suzuki. <https://fr.davidsuzuki.org/blogue/projet-northvolt-enjeux-et-mobilisation/>

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2019). Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures, 72 p. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acceptabilite->

[sociale/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale_complet_MERN.pdf](#)

Shields, A. (2024). *Action en justice du Conseil mohawk de Kahnawake contre Québec et Ottawa dans le dossier Northvolt.* Le Devoir.

<https://www.ledevoir.com/environnement/805872/action-justice-conseil-mohawk-kahnawake-contre-quebec-ottawa-dossier-northvolt>

Dufour, P., Bherer, L., & Allison, C. R. (2015). « Faire la politique soi-même » : le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique*, 48(1), 125–146.

<http://www.jstor.org/stable/24810732>

Présenté par Geneviève Dugré

L'article *Faire la politique soi-même : le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec* de Dufour, Bherer et Allison (2015) aborde ce mouvement sous l'angle de ce que ces autrices considèrent être une forme de « personnalisation du politique » ou un « rapport au politique individualisé » désigné dans cet article sous le vocable de *DIY politics* (do it yourself).

Cette perspective se décline comme une volonté, de la part des acteurs d'une mobilisation de se réapproprier des outils et savoir-faire; de proposer par eux-mêmes des actions; de faire une politique pour « soi-même ». Cette approche se voudrait davantage pragmatique qu'idéologique, notamment dans ses choix de stratégies. Cela se manifesterait, dans le cas ici présenté, par la formation de comités de citoyens sur un enjeu ponctuel.

Ce type de comité existe depuis les débuts de l'histoire du mouvement écologiste québécois. Dans bien des cas, ceux-ci se sont la plupart du temps développés en dehors des institutions traditionnelles. Selon l'article, certains de ces mouvements défendraient des principes d'autogestion et de démocratie directe. Ils seraient dans certains cas motivés à

répondre aux défaillances du « système de représentation politique » et fonctionneraient souvent de façon divisée et sectorisée (p. 128-129).

Une telle conception des mouvements s'inscrirait dans la tradition des travaux sur « l'engagement et les comportements politiques » (p.126). Les mouvements sociaux moins traditionnels seraient caractérisés par une moins grande fidélité des militants, menant des « luttes ponctuelles » et délaissant les grandes organisations. Le contexte actuel serait caractérisé par une complexification idéologique des luttes, une fragmentation sociale et une hétérogénéité des enjeux et des luttes subséquentes.

Afin de rendre compte du cas choisi, les chercheuses ont consulté des sites web des comités concernés ; ont réalisé une revue de presse ; dépouillé des procès-verbaux municipaux. Elles affirment ne pas vouloir réaliser une analyse de discours. Elles se sont attardées principalement sur les acteurs, leurs actions, la temporalité et les lieux. Sur ce point, il semble important de noter que cet enjeu concerne des territoires fortement habités, souvent agricoles et se situant pour l'essentiel le long du St-Laurent. Elles ont pu observer que les groupes ont généralement procédé à d'importantes collectes d'informations qu'ils ont partagées sur des plateformes Internet interrégionales. Ils ont exercé des pressions principalement sur les acteurs municipaux (notamment les conseillers) et ceux associés aux MRC.

Les comités ont cherché des appuis auprès de grands regroupements écologistes. Sans dresser une liste exhaustive, on peut penser à *Greenpeace*, *Nature Québec*, le

Réseau québécois des groupes écologistes, etc. Ces réseaux ont notamment contribué à faire circuler de l'information, à soutenir les mobilisations ; à partager des savoir-faire militants et à offrir des activités de formation.

Après avoir dressé ce très bref portrait de la lutte, les autrices font intervenir de façon un peu inattendue le concept de « *Territoire du moi* » de Goffman (1973) défini comme des « espaces fixes ou situationnels qui entourent un individu « où toute pénétration est ressentie par lui comme un empiétement qui provoque une manifestation de déplaisir et parfois un retrait » (Goffman, 1973; p.44). Les participants aux actions seraient motivés par la sécurisation des espaces qu'ils considèrent comme leur milieu de vie et pour lesquels ils entretiendraient des « réactions émotives ». Bien qu'il existe aussi des « territoires du nous », les motivations du « territoire du moi » seraient individuelles.

Par la suite, les trois autrices réfèrent aux travaux de Fournis et Fortin (2014) qui proposent en quelque sorte une échelle de l'évolution de l'engagement que l'on peut résumer comme suit : entrée de l'industrie ; éveil et prise de conscience ; mobilisation des réseaux ; débats ; radicalisation. Elles proposent leur propre chronologie : le forage de puits et les inquiétudes que cela a soulevées ; la recherche d'informations, d'interlocuteurs clés et la contestation du manque de transparence des autorités et finalement la sensibilisation des citoyens, des élus municipaux, la défense du bien commun et du « territoire du moi » et articulation local / global (national). Elles « bouclent la boucle » par la suite en revenant sur le concept de Goffman cité ici, dans le but de bien illustrer la

perspective qu'elles adoptent à l'égard de cette mobilisation :

« Cette interprétation empruntée à Goffman décrit bien, selon nous, les mécanismes complexes qui ont présidé à l'engagement des résidents dans les comités de citoyens. Ce n'est pas la volonté de « se réaliser » sur le plan politique qui les a conduits à lutter contre les gaz de schiste, ni la défense d'un idéal *ante*, mais bien plutôt la nécessité de se défendre face à une intrusion des compagnies et du gouvernement dans ce territoire du moi, identifié par Goffman comme le territoire où l'empiétement provoque une réaction. L'action collective transformera, par un processus de construction d'une identité collective bien décrit par la sociologie des mouvements sociaux (Polletta et Jasper, 2001) ce territoire du moi en territoire du nous, à la base du mouvement existant » (p. 137).

Les autrices, se questionnent sur une soi-disant désaffectation des comités citoyens des « associations existantes » et soutiennent que les mobilisations actuelles témoigneraient de la « faillite de la représentation politique comme médiation efficace des identités et des intérêts » (p. 137).

Dans le premier cas, la dynamique des organisations existantes serait caractérisée par des divergences idéologiques, les groupes s'inscrivant soit dans des logiques conservationnistes, de développement durable, de défense des droits sociaux ou comme étant des organisations qui émanent de volonté étatique. Les points

de convergence seraient alors difficiles. Paradoxalement, elles soulèvent aussi que des :

« groupements nationaux ont agi de concert en soutien aux comités de citoyens, offrant ressources et expertise, notamment dans l'organisation des manifestations nationales. Dans un contexte de forte division interne, il était difficile (voire impossible) qu'une stratégie concertée d'action émerge au niveau national. Encore une fois, le DIY politics apparaît bien comme un modèle d'action politique nécessaire dans ce contexte » (p. 141).

Cela semble effectivement un peu contradictoire, dans la mesure où, loin de désaffaiblir les organisations existantes, les comités ont à chercher du soutien des regroupements nationaux pertinents à leurs préoccupations...

Dans le deuxième cas, celui des instances de représentation défaillantes, les mouvements sont confrontés à un contexte politique qui a tendance à les laisser à eux-mêmes par rapport aux puissances ; à protéger parce que personne d'autre ne le fera. Il y aurait une absence de médiation formelle qui compliquerait les choses. Elles identifient aussi une maladresse des gouvernements et industries (mais pourrait-on y voir aussi des « fenêtres d'opportunités potentiels » ?). Les militants peuvent aussi vivre des difficultés d'arrimages avec les acteurs locaux, municipaux et régionaux de même que, dans le cas analysé, face à l'ambiguïté des partis d'opposition provinciaux sur la question.

Dans le cas présenté, les militants ont été confrontés à un BAPE dont la neutralité est questionnable dont le but était de : « proposer un cadre de développement pour favoriser une cohabitation harmonieuse et de proposer des orientations pour un encadrement légal assurant un développement sécuritaire de l'industrie du gaz de shale » (BAPE, 2011; p.5 dans Dufour, Bherer et Allison, 2015; p. 140). Évidemment, cela a « accentué la méfiance » (p.140), on pourrait même dire, le cynisme de la population. S'en est suivi « la tenue d'une procédure d'évaluation environnementale stratégique qui a débuté durant l'été 2011 et qui a compris la mise en place d'une série d'études, ainsi que la tenue de nouvelles consultations publique » (p.140) que les acteurs mobilisés ont tenté de décrédibiliser, ce qui prouverait, selon les trois autrices, l'inefficacité des institutions en place.

En guise de conclusions, Dufour, Bherer et Allison (2015; p. 142) affirment que les comités sont motivés par la satisfaction personnelle ; les investissements individuels ; l'adoption de logiques conflictuelles. Elles rappellent que « ce sont des individus qui ont formé des comités de citoyens à partir de leur ancrage local. Elles reviennent sur l'idée du « territoire du nous » contre la défaillance des institutions et espaces officiels de médiations. Elles identifient comme difficultés, celle d'« intégrer « des identités et des intérêts dans le champ de l'environnement » et rappelle l'héritage historique des groupes citoyens et communautaires pour les comités citoyens actuels.

Critique

Malgré ces apparences d'article descriptif et analytique, cet article est basé sur des présupposés (ou pourrait même dire des préjugés) idéologiques qui débouchent sur un texte rempli de contradictions et de paradoxes. C'est un peu comme si on voulait analyser un cas pour le faire entrer à tout prix dans un cadre théorique qui est quelque peu étranger aux spécificités du mouvement présenté.

Les autrices semblent inscrire la lutte de ces comités contre les gaz de schiste dans la même lignée que les mouvements importants de « l'époque » où a été rédigé l'article, à savoir Occupy ou Les indignés. Or, ces mouvements sont ancrés presque uniquement dans une logique de réseaux excessivement éphémères et calquée sur la logique des réseaux sociaux numériques alors émergents, ce qui est assez loin de la logique des comités citoyens, dont l'ancrage territorial constitue probablement une des caractéristiques les plus saillantes et dont la forme n'émerge pas à l'ère d'Internet, mais bien antérieurement. En fait, les autrices reconnaissent cela en affirmant que ces comités existent depuis longtemps au sein du mouvement écologiste. Ainsi, on pourrait quasiment dire que ces comités s'inscrivent dans une chronologie et dans un contexte sociohistorique assez différents des autres mouvements du début des années 2000. En même temps, malgré cette prégnance des enjeux de territorialité, on ne saurait restreindre ces mouvements à une optique de *Territoire du moi*. En effet, restreindre ces comités à des comités de type « pas dans ma cour » et qui seraient axés principalement sur l'ancrage résidentiel

des participants serait très réducteur. Très tôt dans le développement de ces comités, ces derniers ont tenté de s'articuler à un niveau supranational en allant chercher le support de réseaux nationaux de différents groupes écologistes, transcendant ici une vision très restreinte du territoire. Adhérer à cette logique, c'est aussi en quelque sorte jouer le jeu des détracteurs de ces luttes qui discréditent les mouvements écologistes en les taxant de NIMBY, ce qui est fort réducteur.

Contrairement à différents mouvements qui émergent depuis les années 2000 et calquant des caractéristiques de l'univers numérique qui sont souvent très centrés sur l'identité des participants, il est très difficile d'analyser ces mouvements environnementaux comme ayant des bases identitaires fortes. Les autrices allèguent une forme d'individualisation des luttes, mais jamais on n'explique en quoi ces comités mettent de l'avant des revendications individualisantes ; cela est bien normal, ce n'est pas leur revendication. Que ces comités émanent d'une certaine volonté individuelle - on pourrait difficilement concevoir qu'un mouvement n'émane pas, en premier lieu, d'une motivation personnelle quelconque – mais cela ne veut pas dire qu'on adhère à une forme d'individualisation des luttes. Ces comités sont bien loin des revendications de type « *MeToo* », « *Black Live Matters* » etc. qui ont des constituantes et des demandes en grande partie relatives à des attributs identitaires. Ces derniers mouvements sont également organisés sans nécessiter de cohésion ou de liens sociaux forts et de proximité, contrairement à plusieurs de ces comités environnementaux. Ainsi, on

peut supposer une cohésion sociale plus forte chez ces derniers et donc, on est moins dans une logique d'agrégats d'individus tels que présenté dans l'article. En fait, la dimension relationnelle de ces comités est fort complexe impliquant à la fois des acteurs éloignés et de proximité. Contrairement à plusieurs de « nouveaux nouveaux mouvements sociaux » qui ont tendance à revendiquer des causes « idéalistes » au sens philosophique du terme (changements de mœurs, de mentalité, amélioration de ces rapports sociaux) et pouvant trouver quelques échos - notamment dans la sphère juridico-politique - ces mouvements environnementaux ont des motivations matérialistes concrètes et revendiquent des changements sociaux, politiques, économiques, culturels, juridiques et institutionnels forts complexes et multidimensionnels

Un autre aspect soulevé par les autrices est le fait que les participants à ces comités seraient motivés par le fait qu'ils sont directement touchés par le problème, donc qu'ils défendent en quelque sorte des intérêts particuliers et individualisants. Cependant, généralement ces comités sont constitués de participants très hétérogènes, aux motivations fort diversifiées et qui peuvent avoir un intérêt pour la défense de la cause environnementale qui dépasse largement le fait d'être directement affecté par les effets négatifs de certains projets de développement. D'ailleurs, le fait que plusieurs liens aient été tissés avec des scientifiques, des universitaires, des acteurs de milieux diversifiés démontre bien que les préoccupations sont beaucoup plus larges que de contester un puits dans

une cour. Il en va de même des activités de réseautage avec des groupes écologistes plus institués.

Une logique purement individualiste, dans une politique de l'acteur rationnel, impliquerait probablement que les comités optent à revendiquer des mesures de compensation pour les nuisances encourues. Or, c'est souvent la protection de l'environnement qui est mis ici de l'avant.

Un aspect particulièrement étonnant de l'article est d'affirmer que les comités de citoyens ne se réfèrent pas à des organisations existantes, alors même que, dans le même paragraphe, on affirme qu'ils se sont associés à des réseaux écologistes ; réseaux qui sont généralement assez formalisés et professionnalisés. Peut-être que les autrices veulent dire que les comités ne se sont pas associés directement avec des organisations de mouvements plus traditionnels (comme les syndicats). Il n'en demeure pas moins qu'ils se sont référés à des acteurs crédibles, des associations qui existent pour plusieurs d'entre elles depuis une trentaine ou une quarantaine d'années et qui ont des expertises solides sur ces thématiques particulières. On ne se retrouve donc pas devant des dynamiques complètement informalisées et déstructurées, mais bien dans des modalités plutôt classiques d'organisation. En fait, tout cela n'a rien de nouveau. Depuis les débuts du mouvement, on retrouve des comités œuvrant sur des enjeux ponctuels qui établissent des liens avec des associations plus structurées, souvent au niveau national, s'inscrivant ainsi dans une logique de bas vers le haut. Il est vrai que

l'ensemble de ce mouvement est moins institutionnalisé et professionnalisé que d'autres, mais la nature des enjeux environnementaux (dont les enjeux sont à peu près toujours territoriaux et caractérisés par la proximité) fait en sorte qu'on peut difficilement faire autrement. La logique de l'articulation locale / globale a pratiquement toujours été au cœur de la dynamique organisationnelle et cela ne constitue pas quelque chose de très inusitée. On comprend difficilement l'affirmation des autrices qui allèguent que ces comités rejettent les grandes organisations instituées. Les enjeux de développements économiques et territoriaux sont souvent éphémères, il serait donc étonnant qu'il en soit autrement pour les comités. Ce ne sont pas les comités qui sont intrinsèquement comme tels, mais bien les enjeux constituant leurs motivations. Voilà aussi pourquoi fonctionne de cette façon, le mouvement écologiste. Ce sont les réseaux institués qui portent la cause environnementale de façon plus macro et sur une plus longue période, et les petites mobilisations citoyennes qui viennent répondre à des préoccupations plus ponctuelles.

Les autrices prêtent plusieurs intentions aux militants de petits comités. Parmi celles-ci, elles affirment que les gens entreprennent des actions « pour se protéger ». Or, la méthodologie des trois autrices n'est pas une approche existentielle herméneutique. On peut difficilement comprendre comment, avec le matériel étudié, elles peuvent comprendre les motivations profondes de ces acteurs dont l'hétérogénéité rend encore plus difficile de tels constats.

On évoque aussi de fortes divergences au sein du mouvement écologiste, ce qui rendrait difficile la convergence. Elles affirment ainsi :

« Bien que le constat général selon lequel la protection de l'environnement doit être améliorée soit partagé par les acteurs, les groupes ont des difficultés à identifier des points de convergence et à construire un mouvement unifié » (p.141).

Il est vrai qu'il existe au sein de mouvement, plusieurs tendances idéologiques qui peuvent parfois être conflictuelles. Or, c'est le cas pour à peu près tous les mouvements. De surcroît, la protection de l'environnement de façon générale est un enjeu considéré généralement assez fédérateur pour que les petites divergences soient mises de côté au profit de la cause. Une telle affirmation aurait donc nécessité d'être beaucoup plus appuyée par des études empiriques pertinentes, car sinon, les fondements de tout cela restent assez nébuleux. Toutefois, il est vrai qu'il existe une certaine hostilité entre plusieurs organisations écologiques et les *Conseils régionaux en environnements* qui sont des tables de concertation de développement local fortement subventionnées par le gouvernement. Ces Conseils ne sont plus considérés par plusieurs groupes comme un groupe écologiste et de pression environnementale. La convergence est, avec ces organisations, plus difficile. Mais sinon, les divergences inter-organisationnelles ne nuisent pas de façon considérable à la convergence autour d'enjeux communs.

Il ne faudra pas confondre l'individualisation et le faible niveau d'institutionnalisation qui caractérisent le mouvement écologiste, ce sont deux dynamiques complètement différentes. C'est beaucoup plus la difficulté de disposer des ressources imposantes qu'exigent les enjeux environnementaux qui explique le caractère un peu « broche à foins » de « l'organisation » que toute autre considération qui empêche une formalisation.

Finalement, ces comités s'inscrivent davantage dans la continuité historique d'un mouvement écologiste québécois plutôt que d'être assimilable à d'autres types de mouvements émergents.

Utilisé

L'article est intéressant pour proposer une grille d'analyse pour étudier l'évolution de certaines luttes environnementales. Les concepts proposés, s'ils ne sont pas toujours complètement adaptés au cas étudié, constituent quand même une boîte à outils théoriques pertinente pour l'analyse des mouvements sociaux. Il est également pertinent pour comprendre certaines dynamiques de structuration des luttes et pour réfléchir sur les différents types d'institutionnalisation de luttes possibles.

Bibliographie

Dufour, P., Bherer, L., & Allison, C. R. (2015). « Faire la politique soi-même»: le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Canadian Journal of*

Political Science/Revue canadienne de science politique, 48(1), 125-146.

Fortin, M. J., & Fournis, Y. (2014). Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec. *Natures Sciences Sociétés*, 22(3), 231-239.

Goffinan, E. (1973) *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome II : les relations en public. Paris : Édition de minuit.

Polletta, F., & Jasper, J. M. (2001). Collective identity and social movements. *Annual review of Sociology*, 27(1), 283-305.

Roy, Joanie. 2018. Analyse des facteurs de l'acceptabilité sociale : Étude de cas Roy_Joannie_MEnv_2018.pdf
(usherbrooke.ca) <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>

Par Manzama

Questions

Qu'advient-il lorsqu'un projet n'obtient pas l'aval de la communauté ? Quels sont les facteurs qui justifient l'insatisfaction des citoyennes et citoyens et entraînent la non-acceptabilité sociale d'un projet ?

Réponses

Les projets d'aménagement et de développement territorial peuvent susciter des préoccupations au sein de la communauté locale en raison de divers facteurs tels que les nuisances sonores, les impacts environnementaux et sociaux, les retombées économiques. Divers mécanismes de participation publique ont été mis en place pour communiquer ouvertement avec les parties prenantes.

Dans le cas de la Cité de la logistique, l'institut du Nouveau Monde a été mandaté pour entreprendre des consultations publiques. Dans son analyse, l'auteure mentionne que les répercussions économiques, environnementales et sociales ont eu un impact négatif sur l'acceptabilité sociale du projet. En effet, les parties prenantes ont identifié des lacunes dans les évaluations et informations fournies par la ville. L'Institut du Nouveau Monde a également été critiqué par

son manque d'objectivité et de transparence à l'égard des participants. Selon Roy (2018), l'attitude initiale des citoyens à l'égard du projet était défavorable. Cette réaction initiale a joué un rôle significatif dans l'acceptabilité sociale du projet. L'auteure affirme qu'il est primordial de comprendre et de gérer les perceptions et les préoccupations des parties prenantes dès le début du processus. Quant au cas de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - Dérivation Saint-Sauveur, Hydro-Québec a mené des consultations publiques pour obtenir la collaboration de la communauté. Cependant, le manque de transparence dans ces consultations a été identifié comme un élément crucial qui a impacté la légitimité du processus de participation. Cette constatation souligne l'importance de la transparence et de la communication proactive dans les processus de consultation publique pour garantir la légitimité et l'acceptabilité sociale des projets.

L'auteure mentionne dans son étude que l'attitude initiale et la légitimité procédurale sont des facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans la non-acceptabilité sociale des projets. Une légitimité procédurale insuffisante peut entraîner un manque de confiance dans le processus décisionnel et de participation du public, ce qui peut compromettre l'acceptabilité sociale du projet. Pour le projet de la Cité de la logistique, des interrogations subsistent quant à la légitimité du processus décisionnel, tandis que pour le projet de la ligne Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur, ce sont les conséquences directes du projet qui sont remises en question. Dans l'étude de cas, les échelles de participation de l'Institut du Nouveau Monde ont permis d'évaluer le niveau d'implication et d'influence des participants dans un

processus de participation publique. Ces échelles aident à déterminer si la participation est simplement consultative, collaborative ou décisionnelle. Ainsi, l'analyse de l'auteure montre qu'une participation à un niveau plus élevé, où les citoyens ont un réel pouvoir de décision, est généralement associée à une plus grande acceptabilité sociale. À la lumière de cet aspect, Roy (2018) mentionne qu'une participation publique bien structurée et inclusive renforce la légitimité du processus décisionnel et contribue à l'acceptabilité sociale du projet. L'attitude initiale envers le projet et l'indépendance des instances de participation sont des éléments qui ont été évalués très négativement. À cet effet, l'auteur affirme que si les citoyens estiment qu'un projet met en péril leur santé et leur bien-être, ils auront tendance à adopter une attitude initialement défavorable envers ce projet, étant préoccupés par ses impacts potentiels. En revanche, s'ils perçoivent que le projet pourrait améliorer leur santé et leur qualité de vie, leur attitude initiale sera plus positive. Il est mentionné que la perception qu'a une population des impacts d'un projet sur sa santé et sa qualité de vie joue un rôle crucial dans l'attitude initiale à adopter par cette population.

L'analyse des enjeux et des préoccupations soulevés par les parties prenantes a permis à l'auteur de mettre en lumière les facteurs qui peuvent influencer l'acceptabilité sociale. Plusieurs dispositifs de participation publique ont été élaborés pour informer, consulter, impliquer et collaborer avec le public dans l'optique d'obtenir son consentement. Ces dispositifs permettent notamment aux promoteurs d'acquérir une légitimité aux yeux du public. Cependant, l'acceptabilité sociale implique que la communauté puisse

également refuser un projet. L'auteure stipule qu'une participation publique bien structurée et inclusive renforce la légitimité du processus décisionnel et contribue à l'acceptabilité sociale du projet. Une participation publique efficace favorise la construction de l'acceptabilité sociale en permettant aux citoyens de se sentir entendus, impliqués et respectés dans le processus décisionnel. Dans cette étude de cas, l'accent mis sur la légitimité procédurale dans le processus de prise de décision souligne l'importance de la transparence et de l'équité dans les mécanismes décisionnels pour favoriser la construction de l'acceptabilité sociale.

Contribution et utilité

Les deux études de cas offrent un aperçu concret des défis et des stratégies liés à l'acceptabilité sociale, en mettant en lumière des contextes pratiques et leçons qui peuvent être appliquées dans d'autres projets de développement.

Critique

L'analyse des facteurs constitutifs avec leurs indicateurs respectifs offre une structure solide pour évaluer l'acceptabilité sociale. Cependant, il est difficile de quantifier et de mesurer de manière objective tous ces facteurs. De plus, l'article pourrait bénéficier d'une discussion plus approfondie sur les facteurs économiques et sociaux. L'auteure recommande la non-ingérence du politique dans les processus décisionnels, mais encourage une gouvernance inclusive. Pourtant, les notions de gouvernance et la politique sont étroitement liées.

Références

Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (11), 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>

Roy, Joanie. (2018). ANALYSE DES FACTEURS DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : ÉTUDE DE CAS

Lahaye, N. (2007). « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros* [En ligne], 26-2 | 2007, mis en ligne le 01 février 2011, consulté le 14 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/834>

Par Doudoulgou Joseph

Contexte et problématique

L'article de Lahaye (2007) met en lumière une conflictualité autour de l'importance et de la destinée du parc Mont Orford, une aire protégée située dans la municipalité du canton d'Orford, région de l'Estrie au Québec (Canada). Ce parc, classé parc de récréation jusqu'en 2001, abrite non seulement l'une des montagnes skiabiles les plus élevées du Québec mais également des forêts, des ruisseaux d'eau autour desquels se trouve une biodiversité animale et végétale d'importance majeure. Il est créé en vue de faire un point d'attraction touristique au bénéfice de la région et de son développement économique et social (Brunelle-Lavoie, 1989, cité par l'auteur) mais fait également l'objet d'une autre vision liée aux impératifs de conservation des écosystèmes et à la réalisation d'activités culturelles et récréatives. Il ressort des faits du cas d'étude qu'un projet de développement immobilier initialement prévu pour se limiter en bordure du parc s'est concrétisé finalement, au gré du temps et de la volonté gouvernementale, sur une partie de celui-ci au moyen d'une procédure de privatisation d'une portion de son domaine alors qu'il avait déjà fait l'objet de révision lors de séances d'audience publique et de débat en

commission parlementaire. Cette tournure des événements a constitué un terreau fertile pour accentuer les clivages et raviver les conflits qui perduraient depuis six ans entre les acteurs en présence. Ce cas d'étude entend poser le problème de l'acceptabilité sociale des projets d'intervention au niveau des aires protégées et nous invite à nous poser la question suivante :

Question de recherche :

Comment réussir l'insertion harmonieuse d'un projet de développement (immobilier) dans un milieu (aire protégée) au sujet duquel les acteurs en présence ont des visions divergentes non seulement sur sa valeur, sa finalité en termes de conservation ou de développement mais également sur la nécessité d'un tel investissement ?

Réponses de l'auteur

Pour l'auteur, il est difficile d'aboutir à la construction d'une solution innovante capable de concilier d'une part les besoins de conservation et d'autre part ceux de développement de l'aire protégée et de son territoire d'accueil.

Néanmoins, l'article relève que l'émergence des formes de coordination peuvent permettre des innovations orientées vers la recherche d'une conciliation entre la conservation/développement et la défense du bien public, à un moment critique du conflit.

Arguments développés

L'absence d'un accord collectif sur la valeur de la Nature serait à l'origine des difficultés d'aboutir à la construction d'une solution innovante capable de concilier les différentes représentations sociales sur l'aire protégée. La Nature fait particulièrement l'objet de conflits entre plusieurs types d'usage qui se déclinent en termes d'usages récréatif, résidentiel et de conservation. Dans cette optique, la nature est appréhendée sous une dimension instrumentale fondée sur une approche anthropocentrée. A ces conflits s'ajoutent les conflits autour des valeurs entourant la Nature et leur compatibilité au projet de développement récréotouristique mis en cause et supposé être une menace de nature à rompre l'équilibre entre récréation et conservation. La dynamique interne du conflit enferme les protagonistes dans une logique d'opposition continue qui ne facilite pas une solution de valorisation touristique innovante. Le conflit permet d'illustrer une forte contradiction entre les efforts déployés pour répondre aux enjeux du développement durable et les forces de résistance au changement incarnées par les écologistes.

Malgré cette polarisation des acteurs autour du conflit, les actions de coordinations mobilisées grâce aux mécanismes de dialogue et de participation peuvent se révéler fructueuses. Les deux audiences publiques de 2002 et 2004 ainsi que les débats en commission parlementaire au printemps 2006 sont des exemples de ces cadres d'échange pouvant avoir permis de déboucher sur la conception de projets innovants à l'image de projet écotouristique, de parc

régional. Ces projets symbolisent, selon l’auteure, la conciliation entre les besoins de conservation et ceux liés au développement notamment soutenu par les pouvoirs publics. Le compromis ayant émergé par la suite a permis une redéfinition du statut du parc en un bien public qu’il faille préserver.

Développement ultérieur

Après 2007, date de parution de l’article, la dynamique de conciliation entre conservation et développement a continué, comme en témoignent les investissements importants le AU moyen du projet d’extension dudit parc ainsi que la construction de lieu d’hébergement de 125 M\$ (BAPE, 2023).

Ce projet d’extension a fait l’objet de consultation et selon le BAPE (2023, p123) cela permettrait de relier entre elles plusieurs aires protégées situées dans sa périphérie et améliorerait du même coup la connectivité à l’intérieur d’un réseau plus vaste, contribuant ainsi aux efforts collectifs de conservation (BAPE, 2023, p123).

Contribution / utilité

Ce texte qui aborde l’acceptabilité sociale des projets d’intervention dans les aires protégées est toujours d’actualité, même s’il date de 2007. Les événements relatés par l’article ont servi de point de référence pour l’adoption des mesures ultérieures à l’extension du parc. L’article illustre que les mécanismes de participation sont des outils

que l'on peut mobiliser efficacement au moyen d'un dialogue fécond afin de trouver des compromis lorsque des conflits émergent et opposent des acteurs dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des projets de développement. Il constitue donc une contribution importante à la littérature sur l'acceptabilité sociale des projets et à ce titre, il peut nécessairement éclairer les acteurs en conflits dans le cadre de la dynamique de recherche de solution en rapport avec le projet Nort volt.

Critiques / Limites

Il ressort du texte que l'analyse fonctionnelle du conflit « révèle ainsi un conflit entre usages : récréatif, résidentiel et de conservation, d'une part ; un conflit autour des valeurs entourant la Nature et leur adéquation au projet de développement territorial, d'autre part » p48. On peut se demander si la conservation peut se réduire simplement à une question d'usage. La conservation vise à assurer la pérennité des écosystèmes de la nature et le maintien de leur intégrité écologique. Elle n'exclut pas, par exemples, des prélèvements en dessous d'un certain seuil à des fins d'usage mais cela doit se faire dans le strict respect des capacités de renouvellement des ressources et en tenant compte de leur fragilité. Ces prélèvements sont d'ailleurs nécessaires lorsqu'ils visent à réguler l'effectif ou l'abondance de certaines espèces animales ou végétales surpeuplées et en concurrence continue pour l'accès aux ressources du milieu. On peut relever aussi le fait qu'il y a des valeurs d'usage liées aux écosystèmes de la nature mais aussi et surtout la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature, laquelle

est d'ailleurs défendue par les écologistes conservationnistes (Bergandi et Galangau-Quérat, 2008 ; Sébastien et Brodhag, 2004). Néanmoins, force est de relever qu'il y a des courants de pensée qui s'opposent à propos du concept de « conservation des ressources naturelles ». A ce propos, Bergandi et Galangau-Quérat (2008) nous en fournissent une grille de lecture enrichissante et permettant de remettre en débat les difficultés originelles liées à la mise en œuvre du développement durable.

Références bibliographiques

Bergandi, D., & Galangau-Quérat, F. (2008). Le développement durable : les racines environnementalistes d'un paradigme. *Aster*, 46(1), 31–43.
<https://doi.org/10.4267/2042/20029>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), (2023). Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. Rapport d'enquête et d'audience publique Juin 2023. P172.
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000465581>

Léa, S., & Christian, B. (2004). A la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Développement Durable Et Territoires*, (20040301).
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1133>

Gendron, C., Yates, S. & Motulsky, B. (2016). L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement : légitimité et défis du pouvoir